

Directeur(trice): Magali Bécharde

Bureau du registraire

Comité de programme de premier cycle - Pratique sage-femme

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3371

www.uqtr.ca

Grade: Bachelier ès sciences (B.Sc.)**Crédits: 132**

Présentation

En bref

Ce programme est exclusif dans le réseau des universités québécoises.

Le programme de baccalauréat en pratique sage-femme de l'UQTR a pour but de former des sages-femmes autonomes, offrant aux femmes et à leur famille des soins de première ligne sécuritaires et professionnels tout au long de la période périnatale. Les sages-femmes formées à l'UQTR travaillent dans un contexte d'interdisciplinarité, en respectant le besoin des femmes d'accoucher en sécurité et dans la dignité dans le lieu de leur choix, qu'il s'agisse de leur domicile, d'une maison de naissance ou d'un centre hospitalier.

Le programme s'appuie sur les objectifs poursuivis par le gouvernement québécois dans la légalisation de la pratique des sages-femmes au Québec, sur la philosophie des sages-femmes québécoises et sur la définition internationale de la sage-femme. Il répond aux orientations ministérielles concernant la pratique des sages-femmes. Il se fonde plus particulièrement sur les perspectives suivantes : l'humanisation des soins périnataux; la continuité; la responsabilité de la femme et son droit au choix éclairé; le soutien du milieu communautaire; la sécurité de la mère et de l'enfant; l'autonomie professionnelle et la collaboration interprofessionnelle; la contribution à l'atteinte des objectifs de la Politique de périnatalité du Québec.

N.B. Le mot « sage-femme » désigne un titre professionnel, qui est accessible aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Le féminin est utilisé dans ce document sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Objectifs du programme

Le programme a pour objectif de doter les étudiantes de l'ensemble des compétences requises pour prodiguer les soins, le soutien ainsi que les conseils pertinents aux femmes et à leur famille pendant les diverses phases de la période périnatale incluant la grossesse, le travail, l'accouchement et les soins au nouveau-né.

Il amène les étudiantes à avoir confiance dans le processus de maternité, à respecter la variété des besoins des femmes et à considérer dans le suivi périnatal tant les aspects psychologiques, sociaux, culturels et spirituels que physiques de la personne, à encourager l'exercice des compétences parentales et à favoriser le choix éclairé.

Le programme assure également le développement d'habiletés génériques qui permettent à l'étudiante d'appliquer ses capacités d'analyse, de synthèse et de discernement critique à l'intérieur de la pratique, de démontrer un engagement social et éthique à travers tous les aspects de la profession de sage-femme, de communiquer de façon efficace avec les femmes et leur famille, de collaborer avec les autres intervenants et professionnels du réseau, de contribuer au développement des connaissances théoriques et cliniques par la recherche ainsi que d'apprendre de façon autonome avec un souci de mise à jour continue.

N.B. Pour des renseignements plus détaillés sur le programme et sur la profession de sage-femme, voir le site Web du Baccalauréat en pratique sage-femme à l'adresse suivante: www.uqtr.ca/sage-femme.

Atouts UQTR

Lien pour les offres de logement disponibles, dont l'Auberge autogérée des étudiantes sages-femmes québécoises réservée aux étudiantes du programme.

Particularités

Il est important pour les candidates de prendre connaissance des exigences, contraintes et particularités suivantes.

Lors des stages cliniques, l'automobile est indispensable pour effectuer les visites à domicile. Le téléphone cellulaire ainsi qu'un ordinateur sont également obligatoires à la réalisation des études. Il est recommandé de se procurer un ordinateur portable, utilisé plus particulièrement durant les stages. L'ordinateur portable est obligatoire pour les étudiantes qui effectuent le stage hors Québec. Les coûts associés au téléphone cellulaire et à l'achat de l'ordinateur sont assumés par l'étudiante. Il en est de même pour les frais d'hébergement, de déplacement et de stationnement.

L'étudiante a l'obligation de se conformer aux politiques en vigueur dans les différents milieux de stage (ex.: confidentialité, vaccination, code vestimentaire). Elle doit être inscrite au registre de l'Ordre des sages-femmes du Québec, et certaines organisations partenaires peuvent exiger de l'étudiante qu'elle fournisse une déclaration relative aux antécédents judiciaires.

Stages

Formation clinique (stages en milieu de travail)

Après deux trimestres sur le campus, l'étudiante entreprendra trois trimestres (été, automne, hiver) de stage en milieu clinique. Le dernier stage de cette séquence pourra être réalisé au Québec ou ailleurs dans le monde.

Six des neuf trimestres du programme se déroulent dans les milieux cliniques où pratiquent les sages-femmes. La durée des stages cliniques est de 2352 heures. Au début de chaque trimestre de stage, les étudiantes participent à une semaine intensive de formation théorique et d'activités de laboratoire sur le campus.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 24 places.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Condition d'admission particulière au programme : les places dans le programme sont réservées aux résidentes québécoises. Pour être admissibles, les candidates doivent être nées au Québec ou attester de leur statut de résidente au Québec en complétant le formulaire "Attestation de résidence au Québec". Voici le chemin d'accès: [Formulaires complémentaires](#), cliquer sur la case "Attestation de résidence au Québec".

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Biologie : 101-XXX (00XU ou 01YJ ou 022V)

Chimie : 202-NYB (00UM ou 01YH) et 202-XXX (00XV)

Base universitaire

Avoir réussi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite de la demande d'admission et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Biologie : 101-XXX (00XU ou 01YJ ou 022V)

Chimie : 202-NYB (00UM ou 01YH) et 202-XXX (00XV)

Base expérience

Etre âgée d'au moins vingt et un ans, avoir une expérience de travail dans un domaine relié au champ d'études du programme et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Biologie : 101-XXX (00XU ou 01YJ ou 022V)

Chimie : 202-NYB (00UM ou 01YH) et 202-XXX (00XV)

La candidate sur la base expérience doit joindre à sa demande toutes les attestations ou autres pièces justificatives pouvant établir qu'elle possède les connaissances et les expériences requises. La responsable du programme pourra recommander à la candidate adulte des activités d'appoint susceptibles de la rendre admissible.

Pour être admissibles, toutes les candidates doivent posséder une maîtrise suffisante du français, attestée au moment de la demande d'admission, par la réussite à l'une ou l'autre des épreuves prévues dans le Règlement relatif à la maîtrise du français dans les programmes d'études.

Constitution du dossier de candidature

Pour compléter son dossier en vue de la sélection, chaque candidate doit :

Fournir le Rapport confidentiel sur une candidate : ce rapport doit être complété par deux personnes crédibles n'ayant aucun lien de parenté ou d'amitié, pouvant témoigner des qualités de la candidate pour entreprendre un programme de formation de sage-femme. Ce formulaire est disponible sur le site Web de l'UQTR sous Formulaires complémentaires, Baccalauréat en pratique sage-femme (7083). Les rapports confidentiels doivent être retournés au Bureau du registraire de l'UQTR par les deux personnes ciblées avant le 15 mars de l'année d'admission.

Fournir une attestation de 50 heures d'implication communautaire à titre de bénévole ou de travail rémunéré en lien avec la périnatalité, soit dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans des organismes communautaires. Cette implication communautaire doit être complétée avant le mois de septembre de l'année d'admission.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Catégories de candidates

Candidate collégienne : personne qui détient un DEC et qui a complété les cours de niveau collégial mentionnés dans les conditions d'admission ou leur équivalent.

Candidate universitaire : personne qui a réussi au moins douze (12) crédits de cours universitaires au moment du dépôt de la demande d'admission et qui a complété les cours de niveau collégial mentionnés dans les conditions d'admission ou leur équivalent.

Candidate sur la "base expérience" : personne âgée d'au moins vingt et un ans, possédant une expérience de travail dans un domaine relié au champ d'études du programme et ayant réussi les cours de niveau collégial mentionnés dans les conditions d'admission ou leur équivalent.

Description des moyens de sélection

Dossier scolaire : dossier présenté selon les exigences prévues dans le formulaire officiel de demande d'admission.

Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire (en %) par rapport à celui du collège est égale au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par deux (2).

Dossier sur la "base expérience" : dossier présenté par la candidate adulte, qui fournit la description de ses expériences de travail et de ses formations reliées au champ de la pratique sage-femme, ainsi que toutes attestations et pièces justificatives pertinentes. Une grille d'évaluation permet l'attribution d'une note.

Rapport confidentiel sur une candidate : évaluation de la perception des répondants selon différents éléments.

Entrevue individuelle en présence de deux évaluateurs dont un professeur régulier du programme : les critères d'évaluation sont les motifs qui incitent la candidate à faire une carrière de sage-femme, sa connaissance de la profession de sage-femme au Québec, ses objectifs de carrière et les aspects de sa personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique sage-femme.

La sélection se déroule en deux étapes et les offres d'admission sont faites en fonction du pointage obtenu selon les modalités de sélection suivantes :

1re étape :

- Dossier scolaire (candidate collégiale ou universitaire) ou dossier personnel (candidate sur la « base expérience ») : 70 %
- Rapports confidentiels sur une candidate : 30 %

Les candidates retenues à cette étape sont convoquées à une entrevue individuelle.

2e étape :

- Sous-total de la 1re étape reporté sur 40 %
- Entrevue individuelle : 60 %

La candidate qui ne se conforme pas aux exigences d'une des étapes du processus de sélection voit sa demande d'admission refusée.

Offres d'admission

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement des candidates par ordre décroissant.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (121 crédits)

ANI1013	Anatomie et physiologie du système reproducteur humain
BCM1015	Biochimie pour sages-femmes (2 crédits)
CIS1001	Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)
CIS1002	Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)
CIS1003	Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)
ESA1002	Promotion de la santé en périnatalité (2 crédits) (SAG1003; SAG1029)
MCB1015	Microbiologie pour sages-femmes (2 crédits)
MOG1002	Pathologies obstétricales et néonatales (5 crédits) (SAG1007; SAG1031 ou SAG1032)
MOG1004	Stage en centre hospitalier (8 crédits) (SAG1031 ou SAG1032)
MSP1013	Hématologie et immunologie pour sages-femmes (2 crédits)
PHL1009	Pharmacologie pour sages-femmes (SAG1003; SAG1029)
PSL1019	Morphologie développementale et fonctionnelle I
PSL1020	Morphologie développementale et fonctionnelle II
PSS1008	Habilités de communication en pratique sage-femme II (PSS1010)
SAG1007	Maïeutique III (SAG1005; SAG1030)
PSS1010	Habilités de communication en pratique sage-femme I (2 crédits)
SAG1001	Introduction à la profession sage-femme
SAG1002	Habilités en pratique sage-femme (SAG1001)
SAG1003	Maïeutique I (SAG1001; SAG1002)
SAG1005	Maïeutique II (SAG1003; SAG1029)
SAG1011	Maïeutique IV (MOG1002; MOG1004)
SAG1013	Droit, éthique et déontologie pour les sages-femmes (SAG1003; SAG1029)

SAG1015	Activité de synthèse en pratique sage-femme (MOG1004)
SAG1017	Alimentation et pratique sage-femme
SAG1019	Modes de connaissance en pratique sage-femme (1 crédit) (MOG1004)
SAG1029	Stage en milieu clinique I (11 crédits) (SAG1001; SAG1002)
SAG1036	Initiation à la recherche appliquée à la pratique sage-femme (1 crédit)
SAG1037	Méthodes de recherche appliquée à la pratique sage-femme (2 crédits) (SAG1036)
SAG1038	Stage en milieu communautaire (2 crédits) (SAG1005; SAG1030)
SHU1002	Périnatalité et société
SAG1030	Stage en milieu clinique II (11 crédits) (SAG1003; SAG1029)
SAG1034	Stage en milieu clinique IV (11 crédits) (MOG1002; MOG1004)
SAG1035	Internat en pratique sage-femme (11 crédits) (SAG1011; SAG1034)

Cours optionnels (11 crédits)

L'étudiante choisit un des cours suivants (11 crédits) (pour s'inscrire au stage hors Québec (SAG1032), l'étudiante doit contacter

la responsable du programme) :

SAG1031	Stage en milieu clinique III (11 crédits) (SAG1005; SAG1030)
SAG1032	Stage en milieu clinique III : hors Québec (11 crédits) (SAG1005; SAG1030)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

L'étudiante doit obligatoirement participer à une journée d'accueil destinée à présenter les objectifs, le contenu et l'agencement des cours du programme.

Toute étudiante doit obligatoirement effectuer ses stages dans au moins deux (2) régions différentes au cours de son baccalauréat.

En cas d'échec, les cours suivants peuvent faire l'objet d'un examen de reprise : ANI1013, BCM1015, MCB1015, MSP1013, PHL1009, PSL1019, PSL1020, SAG1017, SHU1002, conformément aux dispositions de l'article 5.2.1 du Régime pédagogique particulier du baccalauréat en pratique sage-femme.

Aucune reconnaissance des acquis ne peut être accordée à une étudiante admise au programme pour les cours de maïeutique et les stages.